

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VÉLIB' METROPOLE - AUTOLIB' ET
VELIB' METROPOLE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20002162400057

POSTE COMPTABLE : DRFIP IDF PARIS

M. 14

**Budget supplémentaire (3)
Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-202324-totem-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	21
A4 - Etat des provisions	22
A5 - Etalement des provisions	23
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	25
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	26
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	29
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	30

Accusé de réception en préfecture
075-200031624-20230621-202336-15001-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique engendrés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 12345	AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE BUDGET PRINCIPAL	Accusé de réception en préfecture 075-200021624-20230621-20231008-DE Date de réception préfecture : 21/06/2023 BS 2023
-----------------------------------	--	--

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET	Accusé de réception en préfecture 075-200021624-20230621-202324-tolem-DE Date de réception préfecture : 21/06/2023	I B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****A1****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 500,00	-372 919,24

+

+

+

R	E	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	O			
R	T			
S	S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 374 419,24

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 500,00	1 500,00
--	----------	----------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	8 100,00	1 285 963,17

+

+

+

R	E	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	O			
R	T			
S	S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 285 963,17	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 294 063,17	1 285 963,17
---	--------------	--------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 295 563,17	1 287 463,17
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES****II****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	802 000,00	0,00	0,00	0,00	802 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 210 000,00	0,00	0,00	0,00	1 210 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	73 100,00	0,00	1 500,00	1 500,00	74 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 085 100,00	0,00	1 500,00	1 500,00	2 086 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	58 500,00	0,00	0,00	0,00	58 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	10 250 000,00		0,00	0,00	10 250 000,00
022	Dépenses imprévues	160 000,00		0,00	0,00	160 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 553 600,00	0,00	1 500,00	1 500,00	12 555 100,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 364 700,00		0,00	0,00	3 364 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 364 700,00		0,00	0,00	3 364 700,00
TOTAL		15 918 300,00	0,00	1 500,00	1 500,00	15 919 800,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**15 919 800,00****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	1 048,76	1 048,76	11 048,76
70	Produits services, domaine et ventes div	1 365 000,00	0,00	0,00	0,00	1 365 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	11 698 750,00	0,00	-373 968,00	-373 968,00	11 324 782,00
75	Autres produits de gestion courante	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
Total des recettes de gestion courante		13 073 800,00	0,00	-372 919,24	-372 919,24	12 700 880,76
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 074 300,00	0,00	-372 919,24	-372 919,24	12 701 380,76
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 844 000,00		0,00	0,00	2 844 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 844 000,00		0,00	0,00	2 844 000,00
TOTAL		15 918 300,00	0,00	-372 919,24	-372 919,24	15 545 380,76

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**374 419,24**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**15 919 800,00****Pour information :****AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)****520 700,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-202324-totem-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Accusé de réception en préfecture

075-200021624-20230621-202324-totem-D91

Date de réception préfecture : 21/06/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	8 100,00	8 100,00	13 100,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	5 000,00	0,00	8 100,00	8 100,00	13 100,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	35 000,00	0,00	8 100,00	8 100,00	43 100,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 844 000,00		0,00	0,00	2 844 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 844 000,00		0,00	0,00	2 844 000,00
	TOTAL	2 879 000,00	0,00	8 100,00	8 100,00	2 887 100,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**1 285 963,17**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**4 173 063,17****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	1 285 963,17	1 285 963,17	1 285 963,17
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 300,00	0,00	1 285 963,17	1 285 963,17	1 287 263,17
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 300,00	0,00	1 285 963,17	1 285 963,17	1 287 263,17
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 364 700,00		0,00	0,00	3 364 700,00

AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2023

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Accusé de réception en préfecture 07/05/2023 21624-2023-0021-2023-0024-totem-DE Date de réception préfecture : 31/06/2023	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 364 700,00		0,00	0,00	3 364 700,00
TOTAL		3 366 000,00	0,00	1 285 963,17	1 285 963,17	4 651 963,17

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 651 963,17
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

520 700,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Accusé de réception en préfecture

075-200021624-20230621-202324-totem-D91

Date de réception préfecture : 21/06/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00		1 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 500,00	0,00	1 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**1 500,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 100,00	0,00	8 100,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		8 100,00	0,00	8 100,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**1 285 963,17**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 294 063,17**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 048,76		1 048,76
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	-373 968,00		-373 968,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-372 919,24	0,00	-372 919,24

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**374 419,24**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**1 500,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068**1 285 963,17**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 285 963,17**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	802 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	5 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	100,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	140 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	218 200,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	14 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	14 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	6 500,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	1 400,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	14 000,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	10 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	340 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 700,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	100,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	600,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 200,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 200,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	500,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 210 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	24 800,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	20 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	386 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	20 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	240 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	130 000,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	74 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	110 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	134 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	18 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	6 000,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 000,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	5 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	22 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	10 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	73 100,00	1 500,00	1 500,00
6531	Indemnités	67 000,00	1 500,00	1 500,00
6533	Cotisations de retraite	6 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	100,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		2 085 100,00	1 500,00	1 500,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	58 500,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	50 500,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	10 250 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	10 250 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	160 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		12 553 600,00	1 500,00	1 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	3 364 700,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	3 364 700,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 364 700,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 364 700,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		15 918 300,00	1 500,00	1 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 500,00
--	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture

075-200021624-20230621-202324-totem-D

Date de réception préfecture : 21/06/2023

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES****A2**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	10 000,00	1 048,76	1 048,76
6479	Rembours sur autres charges sociales	10 000,00	1 048,76	1 048,76
70	Produits services, domaine et ventes div	1 365 000,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	1 065 000,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	300 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	11 698 750,00	-373 968,00	-373 968,00
74748	Participat° Autres communes	11 698 750,00	-373 968,00	-373 968,00
75	Autres produits de gestion courante	50,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	50,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		13 073 800,00	-372 919,24	-372 919,24
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	500,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	500,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		13 074 300,00	-372 919,24	-372 919,24
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 844 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 844 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 844 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		15 918 300,00	-372 919,24	-372 919,24

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	374 419,24
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 500,00
--	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-202324-totem-D
Date de réception préfecture : 21/06/2023

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES****B1**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	10 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	10 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	20 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		30 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	8 100,00	8 100,00
275	Dépôts et cautionnements versés	5 000,00	8 100,00	8 100,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		5 000,00	8 100,00	8 100,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		35 000,00	8 100,00	8 100,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	2 844 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	2 844 000,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	266 700,00	0,00	0,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	128 750,00	0,00	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	2 441 200,00	0,00	0,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	3 350,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	4 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	266 700,00	0,00	0,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	128 750,00	0,00	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	2 441 200,00	0,00	0,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	3 350,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	4 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 844 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 879 000,00	8 100,00	8 100,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	1 285 963,17
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 294 063,17
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture

075-200021624-20230621-202324-totem-D

Date de réception préfecture : 21/06/2023

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES****B2**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 300,00	1 285 963,17	1 285 963,17
10222	FCTVA	1 300,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 285 963,17	1 285 963,17
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 300,00	1 285 963,17	1 285 963,17
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 300,00	1 285 963,17	1 285 963,17
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 364 700,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 354 100,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	5 300,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 200,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	300,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	800,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 364 700,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 364 700,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 366 000,00	1 285 963,17	1 285 963,17

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 285 963,17
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET		Accusé de réception en préfecture 075-200021624-20230621-202324-totem-D Date de réception préfecture : 21/06/2023
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		Accusé de réception en préfecture 075-200021624-20230621-202324-totem-D Date de réception préfecture : 21/06/2023
ELEMENTS DU BILAN		IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2016-10-19

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS	5	25/02/2010
L	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DIVERS	10	25/02/2010
L	MOBILIER	10	25/02/2010
L	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	5	25/02/2010
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	25/02/2010
L	SUBVENTIONS RECUES	15	13/09/2012
L	SUBVENTIONS VERSEES	30	19/10/2016

IV – ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN						
ETAT DES PROVISIONS						A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	10 250 000,00		22 250 000,00	32 500 000,00	0,00	32 500 000,00
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES CONTENTIEUX AUTOLIB	4 000 000,00	15/03/2019	16 000 000,00	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00
Provision pour risque et charges contentieux Autolib suite à la résiliation de la DSP	6 250 000,00	22/06/2022	6 250 000,00	12 500 000,00	0,00	12 500 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	10 250 000,00		22 250 000,00	32 500 000,00	0,00	32 500 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-202324-totem-D
Date de réception préfecture : 21/06/2023

IV – ANNEXES**IV**
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS
A5**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Provision pour Risques et Charges relative au contentieux Autolib suite à la résiliation de la DSP	Provision pour Risques et Charges relative au contentieux Autolib suite à la résiliation de la DSP	20 000 000,00	5	16 000 000,00	4 000 000,00	0,00
Provision pour risque et charges relative au contentieux Autolib suite à la résiliation de la DSP	Provision pour risque et charges relative au contentieux Autolib suite à la résiliation de la DSP	12 500 000,00	2	6 250 000,00	6 250 000,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

Accusé de réception en préfecture

075-200021624-20230621-202324-tolem-DE

Date de réception préfecture : 21/06/2023

IV

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 2 844 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 844 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	2 844 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 844 000,00	0,00	1 285 963,17	4 129 963,17

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES		A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 3 366 000,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 300,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 300,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 364 700,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 354 100,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	5 300,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 200,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	300,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	800,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	3 366 000,00	0,00	0,00	1 285 963,17	4 651 963,17

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 4 129 963,17
Ressources propres disponibles	VIII 4 651 963,17
Solde	IX = VIII – IV (5) 522 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		13,00	0,00	13,00	7,00	4,00	11,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE	A	5,00	0,00	5,00	2,00	2,00	4,00
ATTACHE HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
REDACTEUR	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		16,00	0,00	16,00	9,00	4,00	13,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2023

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-202324-totem-DE
Direction départementale de l'équipement
Château de la Chapelle, 28000 Chartres

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATTACHE	A	ADM	718	0,00	3-3-2°	CDI
ATTACHE	A	ADM	696	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE HORS CLASSE	A	ADM	1027	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	995	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES			Accusé de réception en préfecture 075-200021624-20230621-202324-totale-DE Date de réception préfecture : 21/06/2023		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS					
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE					C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Régie VELIB	10/03/2017	2017-23 - 10/03/2017	20002162400040	Exploitation du service public VELIB	Oui

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – BUDGET PRINCIPAL - BS - 2023

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercices : 104 ;
 Nombre de membres présents ou représentés : **53**
 Vote : Pour : **53** Contre : **0** Abstention : **0**
 Date de la convocation : le 14 juin 2023.
 Présenté par le Président, le 20 juin 2023.
 Délibéré par le Comité syndical Autolib' et Velib' Métropole, réuni en session plénière,
 le 20 juin 2023

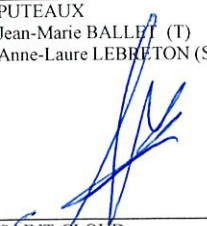
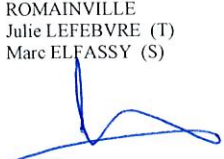
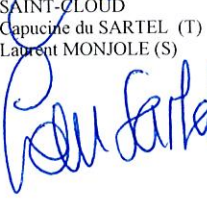
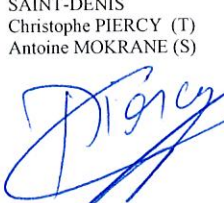
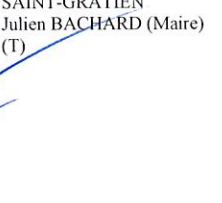
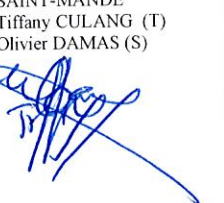
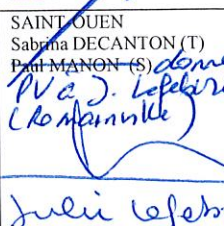
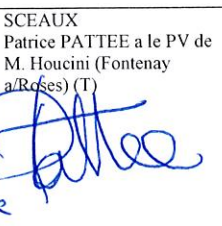
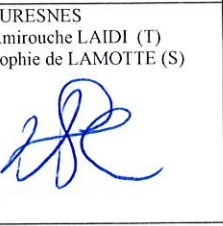
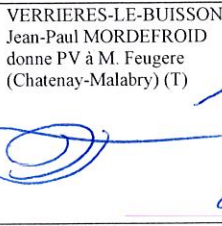
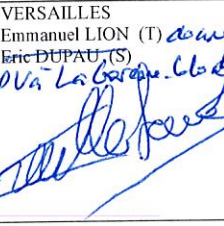
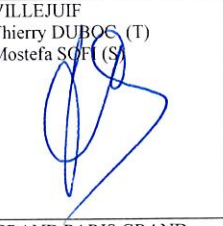
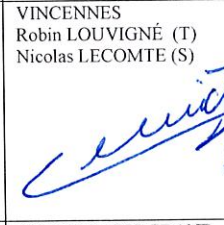
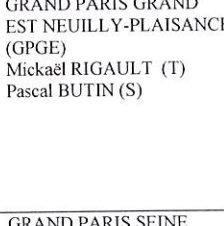
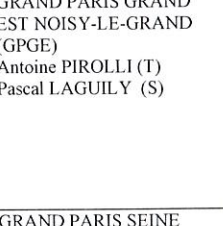
Les membres du Comité syndical

ALFORTVILLE Luc CARVOUNAS (T) Emmanuel SEROT (S)	ANTONY Perrine PRECETTI (T) Edouard KALONJI (S)	ARCUEIL Simon BURKOVIC (T) Clothilde GALHIE-LOUISE (S)	ARGENTEUIL Jean-François PLOTEAU (T) Ouissam MECHRIA (S)	ASNIERES-SUR-SEINE Frédéric SITBON a le PV de P. Pinard (Clichy) (T) Thierry-Michel ISOARD (S)
AUBERVILLIERS Zahia BOUZIDI (T) Cédric SCHROEDER (S)	AULNAY-SOUS-BOIS Matthieu TELLIER (T) Daouda SANOGO (S)	BAGNEUX Bruno TUDER donne PV a S. Besnard (Cachan) (T)	BAGNOLET Edith FELIX (T) Anne DE RUGY (S)	BEZONS Michèle VASIC (T) Dejan KRSTIC (S)
BIEVRES Anne PELLETIER-LE BARBIER (Maire) (T)	BOBIGNY Sonia AIROUCHE (T)	BOIS-COLOMBES Stephanka TOUSSAINT (T) Pierre CROSNIER LECONTE (S)	BONDY Laurent COTTE (T) Théo Alexandre FONSECA (S)	BOURG-LA-REINE Cédric NICOLAS (T) Tristan LEGENDRE (S)
BRY-SUR-MARNE Pierre LECLERC (T) Augustin KUNGA (S)	CACHAN Samuel BESNARD a le PV de B. Tuder (Bagneux) (T)	CHAMPIGNY-SUR-MARNE Yann VIGUIE (T)	CHARENTON-LE-PONT Marie-Hélène MAGNE a le PV de M.F. Parrain (Maisons- Alfort) (T)	CHATENAY-MALABRY Marc FEUGERE a le PV de JP Mordefroid (Verrières-le- Buisson) (T)
CHATILLON Andy KANGOUD (T) Elodie DORFIAC (S)	CHOISY-LE-ROI Kristian BOLLE (T) Sabrina FONTAINE (S)	CLAMART Serge KEHYAYAN (T) Jean-Jacques Le ROUX (S)	CLICHY-LA-GARENNE Patrice PINARD donne PV à F. Sitbon (Asnières) (T)	COLOMBES Léopold MICHALLET (T) a Maxime CHARREIRE (S) le PV de Nagelski (Paris)

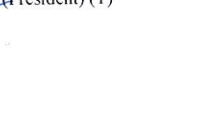
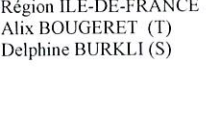
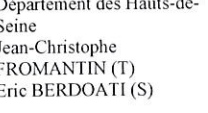
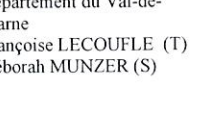
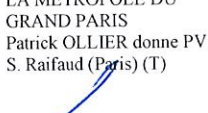
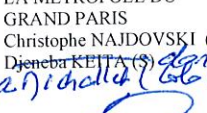
AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – BUDGET PRINCIPAL - BS - 2023

COURBEVOIE Hervé de COMPIEGNE (T) Jules GUILBERT (S) PV à J. Guilbert (Puteaux)	CRETEIL Sylvie SIMON-DECK (T) Sylvie MELIGNE (S)	DRANCY Jean-Luc MILLARD donne PV à S. Merchat (Enghien les Bains) (T)	DUGNY Quentin GESELL (Maire) (T)	ENGHIEN-LES-BAINS Sophie MERCHAT a le PV de J.L. Millard (Drancy) (T)
EPINAY-SUR-SEINE Marius TCHENDJOU (T) Farid BENYAHIA (S)	FONTENAY-AUX-ROSES Mohamed HOUICINI donne PV à P. Pattée (Sceaux) (T)	FONTENAY-SOUS-BOIS Marc BRUNET (T) Yoann RISPAL (S)	GARCHES Thierry MARI (T) Bruno GUERRA (S)	GENNEVILLIERS Isabelle MASSARD a le PV de V. Soulage (Nanterre) (S)
GENTILLY Nadine HERRATI (T) Françoise CARTEAU (S)	IVRY-SUR-SEINE Clément PECQUEUX (T) Maryse DORRA (S)	JOINVILLE-LE-PONT Laura MANACH (T) Brahim BAHMAD (S)	JUVISY-SUR-ORGE Jacques GODRON (T) Valerie ROQUES (S)	LA GARENNE-COLOMBES Geneviève GAILLABAUD (T) Amanda HOUISSSE (S)
LE BLANC-MESNIL Gabriel GALIOTTO (T) Pierre André THEVENOT (S)	LE BOURGET Catarina MONTEIRO (T) Denis DESRUMAUX (S)	LE CHESNAY- ROCQUENCOURT Marie-Laure MAJOU (T) Richard DELEPIERRE (S)	LE KREMLIN-BICÊTRE Frédère RAYMOND (T) Sidi CHIAKH (S)	LE PLESSIS-ROBINSON Benoit BLOT (T) Bernard FOISY (S)
LE PLESSIS TRÉVISE Marc FROT (T) Nicolas DOISNEAU (S)	LE PRÉ SAINT-GERVAIS Laurent BARON (T) Clauthilde CHOFRUT (S)	LES LILAS Christophe PAQUIS (T) Sonia ANGEL (S) donne PV à N. Brunel (Fontenay s/bos)	LEVALLOIS-PERRET Sophie DESCHIENS (T) Isabelle COVILLE (S)	MAISONS-ALFORT Marie-France PARRAIN donne PV à M.H. Magne (Charenton le Pont) (T)
MALAKOFF Farid HEMIDI (T) Dominique TRICHET- ALLAIRE (S)	MONTREUIL Olivier STERN (T)	MONTROUGE Paul-André MOULY (T) Matthieu DEVRIENDT (S)	NANTERRE Vincent SOULAGE donne PV à I. Massard (Gennevilliers) (T)	NEUILLY-SUR-SEINE Eric SCHINDLER (T) Pierre AUBRY (S)
NOGENT-SUR-MARNE Antoine GOUGEON (T) Sébastien EYCHENNE (S)	NOISY LE SEC Florent LACAILLE- ALBIGES (T) Monique GASCOIN (S)	PANTIN Pierrick AMELLA (T) Pierre PAUSICLES (S)	PARIS Sylvain RAIFAUD a le PV de P. Ollier (MGP)	PARIS François VAUGLIN (T) donne Jean-Philippe DAVIAUD (S) PV à P. Amelle (Pantin)

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – BUDGET PRINCIPAL - BS - 2023

PUTEAUX Jean-Marie BALLEY (T) Anne-Laure LEBRETON (S) 	ROMAINVILLE Julie LEFEBVRE (T) Marc ELFASSY (S) 	RUEIL-MALMAISON Frédéric SGARD (T) Philippe D'ESTAINTOT (S)	RUNGIS Patrick LEROY (T) Martin JARDILLIER (S)	SACLAY Claude MAJEUX (T) Huguette BOSESE (S)
SAINT-CLOUD Capucine du SARTEL (T) Laurent MONJOLE (S) 	SAINT-DENIS Christophe PIERCY (T) Antoine MOKRANE (S) 	SAINT-GRATIEN Julien BACHARD (Maire) (T) 	SAINT-MANDÉ Tiffany CULANG (T) Olivier DAMAS (S) 	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS Philippe CIPRIANO (T) Sylvain BERRIOS (S)
SAINT-MAURICE Michel BUDAKCI (T) Cédric DAMIEN (S)	SAINT-OUEN Sabrina DECANTON (T) Paul MANON (S) <i>donne PV à J. Lefebvre (Romainville)</i> 	SCEAUX Patrice PATTEE a le PV de M. Houcini (Fontenay a/Roses) (T) 	SUCY-EN-BRIE Marie-Carole CIUNTU (Maire) (T)	SURESNES Amirouche LAIDI (T) Sophie de LAMOTTE (S) 
VAUCRESSON Nicolas MOREAU (T) Romain CARAYOL (S)	VELIZY-VILLACOUBLAY Nathalie BRAR-CHAVEAU (T)	VERRIERES-LE-BUISSON Jean-Paul MORDEFROID donne PV à M. Feugere (Chatenay-Malabry) (T) 	VERSAILLES Emmanuel LION (T) <i>donne PV à La Garaye. C. G. G.</i> Eric DUPAT (S) 	VILLEJUIF Thierry DUBOC (T) Mostefa SOFI (S) 
VILLENEUVE-LA-GARENNE Emmanuelle RASSABY (T) Alain-Xavier FRANÇOIS (S)	VINCENNES Robin LOUVIGNÉ (T) Nicolas LECOMTE (S) 	VITRY-SUR-SEINE Abdallah BENBETKA (T) Laurence JEANNE (S)	YERRES Jean-Claude le ROUX (T) Jean-Paul REGEASSE (S)	GRAND PARIS GRAND EST PAVILLONS S/BOIS - CLICHY SOUS BOIS (GPGE) Philippe DALLIER (T) Samira TAYEBI (S)
GRAND PARIS GRAND EST LE RAINCY (GPGE) Didier BELOT (S)	GRAND PARIS GRAND EST LIVRY GARGAN (GPGE) Henri CARRATALA donne PV à O. Carel (GPGE) (T)	GRAND PARIS GRAND EST MONTFERMEIL (GPGE) Alain SCHUMACHER (T) Marie-Claude HUART (S)	GRAND PARIS GRAND EST NEUILLY-PLAISANCE (GPGE) Mickaël RIGAULT (T) Pascal BUTIN (S)	GRAND PARIS GRAND EST NOISY-LE-GRAND (GPGE) Antoine PIROLI (T) Pascal LAGUILY (S)
GRAND PARIS GRAND EST ROSNY-SOUS-BOIS (GPGE) Olivier CAREL a le PV de H. Carratala GPGE (S)	GRAND PARIS SEINE OUEST ISSY-LES-MOULINEAUX (GPSO) David DAOULAS (T) Philippe KNUSMANN (S)	GRAND PARIS SEINE OUEST MEUDON (GPSO) Patrick DE LA MARQUE donne PV à B. Roche (GPSO) (T) 	GRAND PARIS SEINE OUEST SEVRES (GPSO) Pascale FLAMANT (T) <i>donne PV à B. Roche (GPSO)</i> Frank-Eric MOREL (S) 	GRAND PARIS SEINE OUEST VILLE D'AVRAY (GPSO) Thierry SIOUFFI donne PV à B.P. Galey (GPSO) (T) 

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – BUDGET PRINCIPAL - BS - 2023

GRAND PARIS SEINE OUEST BOULOGNE- BILLANCOURT (GPSO) Bertrand-Pierre GALEY a le PV de T. Siouffi (GPSO) (T) 	GRAND PARIS SEINE OUEST BOULOGNE- BILLANCOURT (GPSO) Alain MATHIOUDAKIS (T) Tiphaine BONNIER(S) 	GRAND PARIS SEINE OUEST CHAVILLE (GPSO) Hervé LIEVRE donne PV à L. Mauvarin (GPSO) (T) 	GRAND PARIS SEINE OUEST VANVES (GPSO) Bernard ROCHE a le PV de De La Marque (GPSO) (T) 	GRAND PARIS SUD EST AVENIR LIMEIL- BREVANNES Laurent CATHALA (Président) (T) 
Région ÎLE-DE-FRANCE Alix BOUGERET (T) Delphine BURKLI (S) 	Département des Hauts-de- Seine Jean-Christophe FROMANTIN (T) Eric BERDOATI (S) 	Département du Val-de- Marne Françoise LECOUFLE (T) Déborah MUNZER (S) 	LA METROPOLE DU GRAND PARIS Patrick OLLIER donne PV à S. Raifaud (Paris) (T) 	LA METROPOLE DU GRAND PARIS Christophe NAJDOVSKI (T) Djeneba KETTA (S) <i>a. nichelle (Colombes)</i> 

GPSO

Luc Nauwatin

